



N° d'épreuve FFM -----676

Organisateur technique -----046655 - M VIGNY FREDERIC

Club-----C0267 - MOTO CLUB DES COMMINGES

Email-----[frederic.vigny@wanadoo.fr](mailto:frederic.vigny@wanadoo.fr)

Date-----3-4 juillet 2021

Téléphone -----06 84 82 99 01

Lieu-----Lieux (31)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 est disponible sur [www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021/](http://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021/)

## ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course -----	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE -----	Désignation LMOCC
Délégué FFM -----	006434 - M CHARPIN MAX -----	Désignation FFM
Président du Jury -----	263052 - M ROUCARIES GERARD -----	Désignation LMOCC
Membre du Jury -----	103417 - M TERRASSON JOEL -----	Désignation LMOCC
Membre du Jury -----	049483 - M LASSAGNE PATRICK -----	Désignation LMOCC
Commissaire technique responsable -----	054480 - M OPALINSKI RICHARD -----	Désignation FFM
Commissaire technique -----	215067 - M BOY DANIEL -----	Désignation LMOCC
Commissaire technique -----	156306 - M HERTRICH OLIVIER -----	Désignation LMOCC
Commissaire technique -----	039460 - M BLANC JEAN-PAUL -----	Désignation LMOCC
Responsable du chronométrage -----	FFM -----	Désignation FFM
Chronométrateur -----	FFM -----	Désignation FFM
Responsable des transpondeurs -----	FFM -----	Désignation FFM

## ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>  
Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOCC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur [www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021](http://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021)

	CATEGORIE	DESCRIPTION
SAMEDI	Trophée Pyrénées MX 450-250	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée---- de 144cc à 500cc
	Trophée Pyrénées MX 85 ➤ Scratch (9-15 ans) ➤ Minimé (9-12 ans)	Age ----- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 85cc
	Trophée Pyrénées MX 65-50 ➤ 65cc (7-12 ans) ➤ 50cc (7-10 ans)	Age ----- de 7 à 12 ans (NJ) Cylindrée---- 65cc maxi
	Coupe du Club Vétéran	Age ----- A partir de 38 ans (NCO / LJ) Cylindrée---- A partir de 125cc Tarif ----- 43€ (73€ à partir de J-7)
DIMANCHE	Championnat de France MX à l'ancienne	Voir annexe au règlement particulier 2021.
	Championnat Occitanie MX Prestige	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 144cc à 500cc 2T ou de 175cc à 650cc 4T
	Trophée Pyrénées MX 125	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée---- 125cc 2T





## ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

**Licences à la journée :** Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  **NON**  **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :** Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :** Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

## ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

<b>Nom du responsable médical--</b>	Docteur David CAMELOT		
<b>Nombre de secouristes-----</b>	10	<b>Nombre d'ambulance(s)-----</b>	2
<b>Hôpital le plus proche-----</b>	St-Gaudens (31)	<b>Temps de trajet (en min)-----</b>	14 min

## ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

<b>Nom du site-----</b>	Circuit de Motocross		
<b>Adresse-----</b>	Chemin de la Gourride, 31800 Lieoux		
<b>Longueur du circuit-----</b>	1 687 m	<b>Largueur minimale-----</b>	5 m
<b>Largeur de la grille de départ-----</b>	42 m	<b>Longueur de la ligne droite de départ --</b>	81 m
<b>Nombre de commissaires de piste--</b>	16 OCP		
<b>Capacité Moto-----</b>	54 aux essais	45 en manche	
<b>Capacité Quad / Sidecar-----</b>	36 aux essais	30 en manche	

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

## VISA DU MOTO-CLUB      VISA DE LA LIGUE      VISA DE LA FFM

Date : 30/03/21      Date : Le 31/03/2021      Date : 13/04/2021 - Visa 21/0164  
 Numéro :







N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_ **676**  
Moto-Club \_\_\_\_\_ **MOTO CLUB DES COMMINGES**  
N° d'affiliation \_\_\_\_\_ **C0267**  
Date \_\_\_\_\_ **2-4 juillet 2021**  
Lieu \_\_\_\_\_ **Lieux (21)**  
Organisateur technique - **046655 - M VIGNY FREDERIC**  
E-mail \_\_\_\_\_ **frederic.vigny@wanadoo.fr**  
Téléphone \_\_\_\_\_ **06 84 82 99 01**

## CDF MOTOCROSS à l'ANCIENNE

## ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER 2021

En complément des catégories mentionnées dans le règlement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le Championnat de France de Motocross à l'Ancienne.

Cette manche du Championnat de France de Motocross à l'Ancienne se déroulera conformément au règlement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

### Officiels

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve, ainsi qu'un commissaire technique qui sera en charge des contrôles réalisés sur les machines du championnat.

Délégué FFM \_\_\_\_\_ **M CHARPIN MAX** Licence : **006434**

Commissaire technique \_\_\_\_\_ **M OPALINSKI RICHARD** Licence : **054480**

### Les catégories

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

Vintage

Classic

Evolution & Prototype

Pré-90 & Super Evolution

**Vintage** : Machines des origines à l'année modèle 1977. Pilotes : 45 ans minimum.

**Classic** : Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour. Pilotes : 35 ans minimum.

**Evolution** : Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à deux de ces trois critères. Pilotes : 20 ans minimum.

**Prototype** : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque. Pilotes : 25 ans minimum.

**Pré-90** : Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989. Pilotes : 25 ans minimum.

**Super Evolution** : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier. Pilotes : 25 ans minimum.

**Licences** : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, VINTAGE UEM TT ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour.

Commentaires :

### Visa du Moto-Club

Date :



### Visa de la Ligue

Date :



### Visa de la FFM





## HORAIRES PREVISIONNELS

### Vendredi 2 juillet 2021

16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

### Samedi 3 juillet 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h30	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h00		Briefing Commissaires de piste		
8h30	8h45	Tests départs (5' max) et essais libres (10')	Coupe du Club Vétéran	15'
8h50	9h05	Tests départs (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées450 / 250 (A)	15'
9h10	9h25	Tests départs (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées450 / 250 (B)	15'
9h30	9h45	Tests départs (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 85	15'
9h50	10h05	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 65 / 50	15'
10h10	10h25	Essais chronométrés	Coupe du Club Vétéran	15'
10h30	10h45	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées450 / 250 (A)	15'
10h50	11h05	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées450 / 250 (B)	15'
11h10	11h25	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 85	15'
11h30	11h42	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 65 / 50	12'
11h50	13h25	Pause		
13h30	13h50	Manche 1	Coupe du Club Vétéran	15' + 1T
13h55	14h15	Manche 1	Trophée Pyrénées450 / 250 (1)	15' + 1T
14h20	14h40	Manche 1	Trophée Pyrénées450 / 250 (2)	15' + 1T
14h45	15h05	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 85	15' + 1T
15h10	15h25	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 65 / 50	12' + 1T
15h30	15h40	Pause		
15h45	16h05	Manche 2	Coupe du Club Vétéran	15' + 1T
16h10	16h30	Manche 2	Trophée Pyrénées450 / 250 (1)	15' + 1T
16h35	16h55	Manche 2	Trophée Pyrénées450 / 250 (2)	15' + 1T
17h00	17h20	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 85	15' + 1T
17h25	17h40	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 65 / 50	12' + 1T
18h00		Remise des prix		







## Samedi 3 juillet 2021

16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

## Dimanche 4 juillet 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h00	Contrôles administratifs & techniques		
7h30		Briefing Commissaires de piste		
8h00	8h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 125	15'
8h20	8h35	Essais libres	Championnat de France MX à l'ancienne « Vintage »	15'
8h40	8h55	Essais libres	Championnat de France MX à l'ancienne « Classic / Evolution / Prototype »	15'
9h00	9h15	Essais libres	Championnat de France MX à l'ancienne « Pré-90 / Super Evolution »	15'
9h20	9h35	Tests départs (5' max), essais libres (10') et essais qualificatifs (15')	Championnat Occitanie MX Prestige	15'
9h40	9h55	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 125	15'
10h00	10h15	Essais chronométrés	Championnat de France MX à l'ancienne « Vintage »	15'
10h20	10h35	Essais chronométrés	Championnat de France MX à l'ancienne « Classic / Evolution / Prototype »	15'
10h40	10h55	Essais chronométrés	Championnat de France MX à l'ancienne « Pré-90 / Super Evolution »	15'
11h00	11h20	Consolante	Championnat Occitanie MX Prestige	15' + 1T
11h25	12h55	Pause		
13h00	13h25	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 125	20' + 1T
13h30	13h50	Manche 1	Championnat de France MX à l'ancienne « Vintage »	15' + 1T
13h55	14h20	Manche 1	Championnat de France MX à l'ancienne « Classic / Evolution / Prototype »	20' + 1T
14h25	14h50	Manche 1	Championnat de France MX à l'ancienne « Pré-90 / Super Evolution »	20' + 1T
14h55	15h20	Manche 1	Championnat Occitanie MX Prestige	20' + 1T
15h25	15h35	Pause		
15h40	16h05	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 125	20' + 1T
16h10	16h30	Manche 2	Championnat de France MX à l'ancienne « Vintage »	15' + 1T
16h35	17h00	Manche 2	Championnat de France MX à l'ancienne « Classic / Evolution / Prototype »	20' + 1T
17h05	17h30	Manche 2	Championnat de France MX à l'ancienne « Pré-90 / Super Evolution »	20' + 1T
17h35	18h00	Manche 2	Championnat Occitanie MX Prestige	20' + 1T
18h15		Remise des prix		



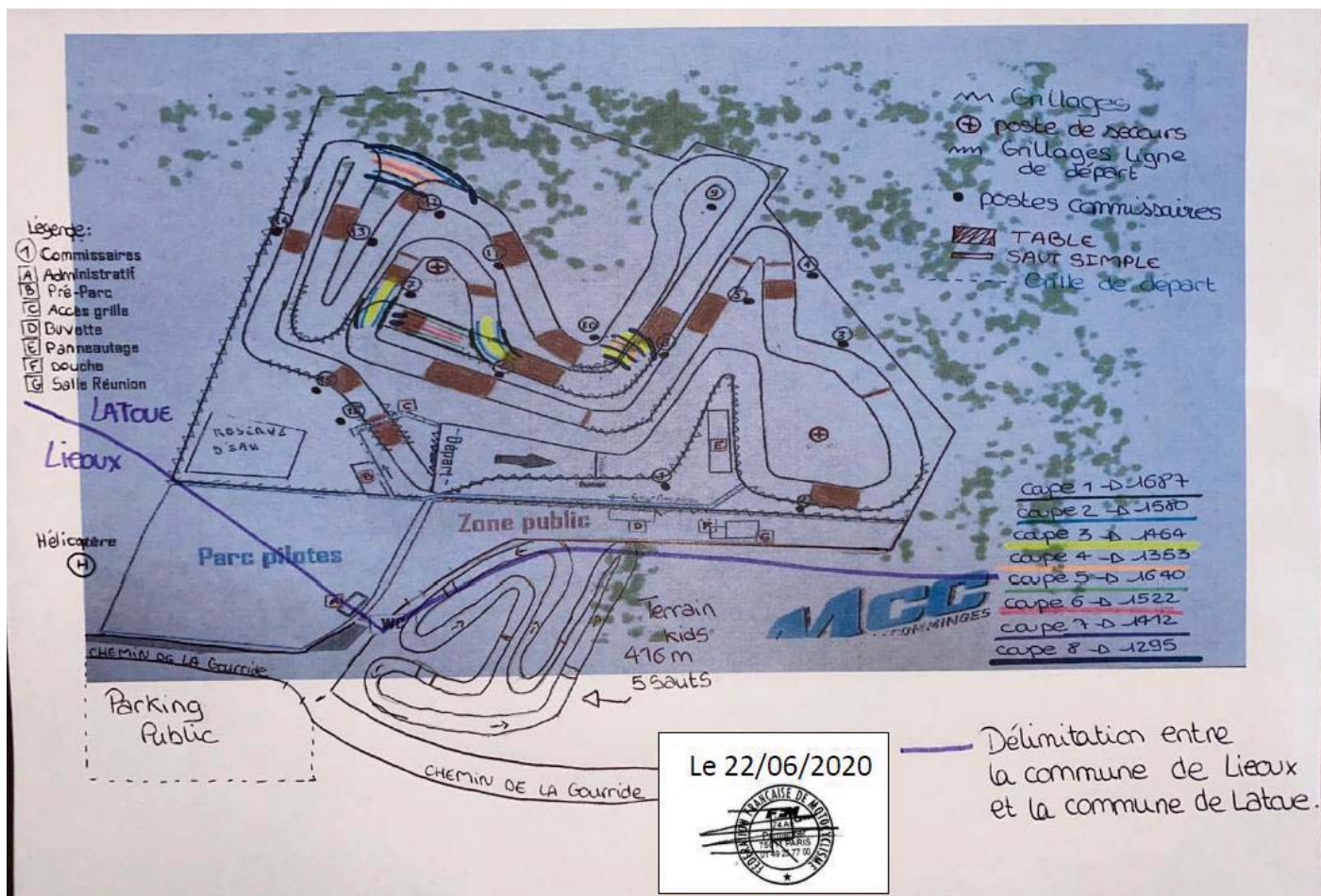


# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2021



### PLAN





### SITUATION GEOGRAPHIQUE





**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE  
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION  
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**  
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

**La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX**  
Atteste par la présente que

**Association MOTO CLUB DE COMMINGES**  
**1 Bis route de landorthe**  
**31800 ST GAUDENS**

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XL000060U-RCO3406** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross national / championnat de France MX à l'ancienne** » se déroulant **du 02/07/2021 à 16h00 au 04/07/2021 à 21h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, ULYSSERE, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 12/04/2021

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance



12/04/2021

